

Rester à une assez grande distance des fils des poteaux télégraphiques, des fils de sonnettes et des chaînes.

Déposer, quand on est en plein air, les pièces métalliques qu'on peut avoir sur soi (armes, faux, bèches, etc.) et s'en éloigner.

S'éloigner des voitures.

Si les nuages orageux sont très-bas et au-dessus du lieu où l'on se trouve, se coucher momentanément s'il n'y a pas d'arbres ou d'autres objets dans le voisinage.

Sur une route plantée d'arbres qui ont à peu près la même hauteur, prendre le milieu, ou mieux encore, si le terrain le permet, s'éloigner de l'un ou de l'autre côté.

En rase campagne, s'éloigner des objets qui peuvent faire saillie, comme les meules de foin, les poteaux télégraphiques, les poteaux indicateurs.

L'été est généralement torride à Athènes. Aussi, dès qu'il fait son apparition, tous les habitants riches se hâtent-ils de partir en villégiature. La capitale de la Grèce conserve pourtant une population assez nombreuse pour faire vivre deux opéras italiens en plein air. L'un d'eux est établi au théâtre d'Apollon, en dehors de la ville, et l'autre au bord de la mer, dans la baie de Phalère. Un chemin de fer y conduit en dix minutes.

Ces théâtres sont en bois, construits sous forme de hangar et avec la plus grande économie. Ils ont simplement une scène, un parterre découvert garni de banquettes, et un magasin de décors.

Le théâtre d'été de Phalère, offre, à l'époque de la pleine lune, un merveilleux coup d'œil. La magnifique baie, qui rappelle tant de souvenirs classiques, brille dans la lumière sous un ciel sans nuages. Au fond, la chaîne de l'Hymette descend vers la mer, et une douce brise caresse les spectateurs que la poussière de la ville et la chaleur ont tant fatigués durant la journée.

Le prix d'entrée à ce petit théâtre où l'on chante *la Norma* et *il Barbieri*, ne dépasse pas la valeur de un franc vingt-cinq centimes, et, au moyen d'une ingénieuse combinaison du directeur, le billet comprend le retour par le chemin de fer.

Les éclosions de vers à soie ont parfaitement réussi cette année à la magnanerie du Jardin d'acclimatation de Paris, et, malgré toutes les difficultés que présentent sous le climat de France les éducations de certaines espèces, le Jardin en poursuit patiemment la conquête.

La culture du *Bombyx Mori*, ou ver à soie du mûrier, parfaitement acclimaté, donne chaque année d'excellents résultats.

Les autres espèces, dont on peut suivre en ce moment le développement au Jardin, sont : Le ver à soie de l'*Ailante*, une espèce qui vit sur le vernis du Japon, et le fégar, une sorte de poivrier.

Les Chinois s'en servent pour faire un tissu résistant qu'ils nomment Siao-Kien, c'est une soie en usage dans les classes inférieures.

Le ver à soie du ricin, soie peu brillante, mais de bon usage.

Le ver à soie du chêne (*bombyx Pernyi*.)

Le ver à soie ya-ma-mai, qui se nourrit aussi de jeunes pousses de chêne. Ces deux dernières espèces sont l'une des principales branches de l'industrie de la Chine et du Japon, et suffisent seules à fournir à l'habillage de plusieurs millions d'individus. Ce serait assurément pour l'Europe une des conquêtes les plus précieuses de l'acclimatation.

Les visiteurs peuvent suivre en ce moment les curieuses métamorphoses de ces espèces, dont le Jardin poursuit l'acclimatation.

A PROPOS DE MÉDECINS

Je ne suis pas médecin. L'art divin d'Hippocrate n'a jamais eu de bien vifs traits pour moi; mon système nerveux, d'ailleurs, y répugne.

Cela ne m'a jamais empêché, cependant, de porter un grand respect et une profonde estime aux fidèles du Dieu. Hippocrate a fondé une école dont les nombreux disciples se sont perpétués d'âge en âge jusqu'à nos jours. Certes, notre pays n'a pas à se plaindre sous ce rapport; les médecins y abondent, et si quelque épidémie venait à se propager, ce ne serait pas faute du petit nombre de ces grands bienfaiteurs de l'humanité souffrante. Mais toute science a son art, et on y excelle en tant qu'on le possède. Ainsi, il y a médecine et art de la médecine; guérir et art de guérir. C'est à l'art qu'ont sans doute tendu tous ceux qui se sont livrés à cette profession. L'histoire de la médecine de tous les siècles est plus que suffisante pour nous convaincre de cette vérité. Or, cet art consiste sans doute à prendre les meilleurs moyens pour opérer une guérison; c'est-à-dire, non-seulement l'application

du remède, mais dans son application judicieuse, et suivant la susceptibilité du malade à traiter. Voilà tout le secret que je vous révèle, sous peine de passer pour un indiscret: faire croire aux autres ce qu'on ne croit pas souvent soi-même quelquefois, comme a dit quelqu'un.

Il y aurait une étude curieuse à faire sur la manière dont les médecins de toutes les époques sont arrivés à opérer cette merveille. Suivant la tradition, il paraît qu'au temps du docteur Sangrado on s'y prenait d'une façon étrange. Voici, en tous cas, comment on y procédait au treizième siècle. C'est un disciple d'Esculape qui s'adresse à ses confrères et leur révèle les secrets de son art. Ce sont ses paroles que je livre au lecteur, telles que me les fournit l'histoire:

« Quand vous serez appelé, médecin, auprès d'un malade quelconque, demandez du secours à Celui qui gouverne tout, afin que l'ange qui accompagna Tobie dirige vos intentions, vos actions et vos pas dans une paix salutaire: en attendant, traitez convenablement le messager, et informez vous si le malade, près de qui il va vous conduire, souffre depuis peu de temps ou depuis longtemps, et comment la maladie lui a pris. Enquêrez-vous aussi des symptômes auprès du messager; et quand vous serez arrivé, lors même qu'il ne vous aurait rien appris, tirez de l'examen des urines et du pouls l'indication de certains symptômes. Alors il suffira d'exposer avec précaution ceux que vous avez reconnus, afin que le malade puisse, sur ces paroles, se confier à vous comme au guide de sa santé.

« Demandez en entrant si le malade s'est confessé et s'il a reçu le corps du Christ, première cause du salut. Voici en quels termes il faut parler: l'âme est plus noble que le corps, aussi son salut est préférable. Qu'on avertisse le patient de chercher le salut de l'âme. S'il ne l'a pas fait, qu'il le fasse ou promette de le faire, car souvent les maladies naissent du péché. Si l'on attend pour l'avertir que le médecin ait examiné les signes ordinaires, le malade concevra des craintes; s'imaginant que le médecin désespère, il désespérera, et la crainte aggravera le mal.

« Arrivé près de lui, vous prendrez un visage calme et vous éviterez tout geste de cupidité ou d'orgueil. Saluez d'une voix humble ceux qui vous saluent, asseyez-vous quand ils s'asseyent, puis reprenez haleine, parlant d'un ton modéré. Dans vos paroles, vous mêlerez la mention du pays où vous êtes, et l'éloge de ceux qui l'habitent. Enfin, vous tournant vers le malade, demandez-lui comment il va. Lorsqu'il tendra le bras pour que vous lui tâtiez le pouls, vous le sentirez mieux du côté gauche, comme le témoin Egidius. Examinez ensuite l'urine, qu'elle en est la couleur, la densité, quelles substances la composent. Les variations en ce genre donnent souvent la connaissance de divers genres de maladies. Le changement du pouls indique, à la vérité, que le sujet est malade, mais l'urine indique davantage les espèces de la maladie, et le malade est persuadé que vous connaissez la maladie, non pas seulement par le pouls, mais encore par l'urine; aussi cette inspection lui donne plus de confiance en vous.

« Au malade inquiet, vous promettez la guérison, mais en vous retirant, vous direz à ses proches que la maladie est grave. En effet, si vous le guérissez, votre mérite sera plus grand, et vous serez plus digne de faveur et de louange; s'il succombe, on dira que vous avez désespéré de le débiter. Vous donnerez une grande attention aux signes généraux et particuliers, pour garder le nom de prophète.

« Quand ceux qui président à la maison vous mèneront à table, ne soyez importun en rien, mais conduisez-vous avec convenance. Refusez alors de vous mettre à la première place; ne rebutez ni les mets

qu'on vous sert, ni les boissons qu'on vous offre. De la sorte on se reposera sur vous, et on éclatera en louanges et en témoignages de faveur. Chaque fois qu'on apportera de nouveaux plats, ne manquez pas de vous informer de l'état du malade, cela lui donnera une pleine confiance en vous, voyant que dans la variété d'un repas, vous ne l'oubliez pas. Sorti de table et revenu auprès de lui, vous lui direz que vous avez très-bien diné, et que ce qu'on vous a servi à parfaitement suffi. Le malade qui était préoccupé de ce soin se réjouira de vos paroles.

« Dans la maison entière, il ne faut vous laisser séduire par la beauté d'aucune femme, quelle qu'elle soit. Détournez les yeux et l'attention, de peur qu'un regard allumant un feu mutuel, ne détourne de vous les regards de votre créateur, ne change les dispositions du médecin et ne rende le malade odieux à celui qui le traite.

« Quand par ces moyens vous aurez amené le malade à l'état de santé, il reste à demander congé de peur que plus attendre ne cause de la honte. Il convient de parler aussi à l'intendant de la maison, ou à ceux que vous saurez être les plus collatéraux du malade: Voilà que le Seigneur tout-puissant, qui avait visité celui vers qui vous nous avez envoyé, a tourné les yeux sur nos actions et a daigné lui rendre la santé par notre ministère. Nous souhaitons qu'il le conserve ultérieurement en santé, que congé nous soit donné par vous, et que ce congé soit honorable. S'il arrive que quelqu'un de vous, désireux de nous appeler, soit grevé de maladie, nous laisserons de côté tout le reste pour nous précipiter *gratis* à son service. Que la récompense du passé soit le gage de l'avenir.

« Ainsi il vous servira de vous être conduit dès les premiers moments de manière à mériter la faveur de ces personnes. En effet, le malade soucieux les consultera là-dessus, mais je crois qu'il est plus sûr (nous le savons tous) de recevoir quand le malade souffre, autrement on court risque de ne pas être payé; car la main qui donne s'est plus d'une fois retirée. La récompense reçue, après avoir rendu de grands services, dites adieu à tous et retirez-vous en paix.»

On pourrait, pour comparer deux époques, rapprocher ces paroles d'un praticien du treizième siècle, de celles de Senac, célèbre médecin du siècle dernier. Lorsque Senac fut nommé médecin du roi, il se fit remplacer auprès du duc d'Orléans par Fises de Montpellier; celui-ci déplut au bout d'un mois et fut renvoyé; ce qui faisait dire à Senac: « Je lui avais prescrit d'approcher gravement de son malade, de tâter le pouls, de faire tirer la langue, de regarder sérieusement dans le bassin, de ne point parler, de s'enfoncer dans sa perurque et d'y rester un moment les yeux fermés, de prononcer son arrêt et de s'en aller sans penser à faire la révérence. Au lieu de cela, mon imbécile a jaboté comme une pie; il a parlé politique et littérature en disant Votre Altesse Sérénissime à tout moment. Il n'a que ce qu'il mérite, et voilà ce qui arrive à tous ceux qui n'écoutent pas leurs anciens.»

Les leçons de Senac sont loin d'avoir été perdues, et nous n'avons qu'à promener nos regards autour de nous pour rencontrer de ces disciples.

A. GAGNON.

TABLETTES LOCALES

Avis public est par les présentes donné que les commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Henri, comté d'Hochelaga, feront application à la prochaine session du parlement provincial de la province de Québec, pour obtenir un bill les autorisant à acquérir, posséder et bâtir des immeubles, pour les fins d'éducation, dans la dite municipalité, pour une somme n'excédant pas cinquante mille

piastres, et d'imposer, pour cette fin les taxes qu'ils jugeront convenable.

Ville Saint-Henri, 1er septembre 1875.

Une affaire très-importante et qui a beaucoup d'analogie avec l'affaire Guibord, vu les principes auxquels elle touche, préoccupe en ce moment la paroisse de Verchères. Voici les faits. Il y a quelques années, le conseil municipal de cette paroisse décida de faire passer une rue à travers le terrain de l'église. La fabrique s'opposa à cet empiètement. L'affaire fut portée devant les tribunaux du pays et devant le Conseil Privé. Partout, croyons-nous, le conseil obtint gain de cause, et l'empiètement sur les propriétés ecclésiastiques, fut sanctionné. L'autorité ecclésiastique s'est émue de cette violation de ses droits, et dimanche dernier, Mgr. de Montréal a ordonné aux paroissiens de Verchères en cause, de restituer à la fabrique la propriété usurpée, sous peine d'excommunication, et de payer les frais des cours, lesquels s'élevaient à \$10,000.

AVIS AUX MARINS.— Le gouvernement de Terre-Neuve a donné avis qu'une lumière est maintenant visible sur un phare à Cann Island, côte sud de l'île Fogo, à l'entrée de la baie de Seldom-come-by. La lumière est blanche et fixe; elle est élevée à 85 pieds au-dessus du niveau de la mer et en temps clair peut être vue à une distance de 12 milles.

L'appareil lumineux est dioptrique de 8e ordre, et consiste en un seul brûleur Argand. La tour est de bois et la maison du gardien y est contigue. Position, par 49° 35' latitude nord, 54° 10' 30" longitude nord.

Une lumière brille en ce moment sur un phare érigé sur Boar Island, à l'extrémité est de Burgeo Islands. La lumière est rouge et fixe; elle est élevée à 160 pieds au-dessus de la mer et en temps clair peut être vue à 17 milles de distance.

L'appareil lumineux est dioptrique ou lentillaire de 6e ordre, et se compose d'un seul brûleur Argand. La tour est de bois et la maison du gardien y est contigue. Position, par 47° 36' 10" latitude nord, 57° 35' 10" longitude ouest.

Avis est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite par Benjamin Pomroy, cultivateur; Alfred Larocque, gentilhomme; Edmond McNevin, gentilhomme; Levi W. Wyman, marchand; Thomas R. Paige, hôtelier; William Wiggett, cultivateur, tous du canton de Compton, dans le district de Saint-François, Charles Brooks, de la ville de Sherbrooke, dans le dit district, marchand, et Lysander Flagg, de Lincoln, dans le canton de Providence, dans l'Etat du Rhode Island, un des Etats-Unis de l'Amérique, courtier, à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil, pour obtenir des Lettres-Patentes incorporant eux et toutes telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social sous le nom de La Compagnie manufacturière et du pouvoir d'eau de Waterville, pour manufacturer toutes espèces de bois et tous ouvrages en laine.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies dans le dit canton de Compton, et la principale place d'affaires sera à Waterville, dans le dit canton.

Le montant du fonds social sera de cent mille piastres, divisé en deux mille actions de cinquante piastres chacune.

Les dits Benjamin Pomroy, Charles Brooks, Alfred Larocque, Edmond McNevin, Levi W. Wyman, Thomas R. Paige et William Wiggett seront les premiers directeurs de la dite compagnie, et sont tous sujets de Sa Majesté.

L'ACTE DE FAILLITE.—L'objet de la nouvelle loi maintenant en opération est d'obtenir:

- 1o. La juste distribution des recettes d'une faillite entre les créanciers;
- 2o. L'acquiescement de ses dettes au commerçant malheureux qui a cédé tout son actif;
- 3o. La restriction du commerce malhonnête et des tentatives pour se libérer de ses dettes par la faillite.

Au sujet de cette nouvelle loi le *Globe* s'exprime comme suit:

« Le plus fort argument contre l'ancienne loi de faillite c'est qu'elle favorisait les abus et que nombre de gens pouvaient, après avoir obtenu du crédit, faire une cession volontaire dans le seul but—pour employer une expression populaire—de se faire blanchir, et, en renouvelant la même manœuvre, faire des affaires, tout le temps, au détriment du commerçant honnête qui doit subir leur concurrence.

« L'abolition de la cession volontaire dispose, en grande partie, de cette objection. Sous la nouvelle loi l'initiative doit venir des créanciers, dont le montant total des réclamations s'élève à cinq cents piastres, peuvent exiger une cession de tout commerçant qui a commis un acte d'insolvabilité.

« Sous ce titre sont compris, entr'autres actes, les suivants: « La convocation par un commerçant d'une assemblée de ses créanciers